

COMPTE-RENDU
de la réunion du
Conseil Municipal

du 12 décembre 2011

L'an deux mille onze, le douze décembre, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel TILLARD.

Etaient présents :

Monsieur TILLARD Michel, Mesdames GATTEPAILLE Marie-Paule, RECOULES Gabrielle GAUTIER Valérie, HAUGMARD Léone, OHEIX Marie-Ange, ORAIN Catherine, Messieurs BUGEL Gervais, LOYER Pascal, ORAIN Yves, PLAISANCE Yann, SYLVESTRE Jean-Michel, PLISSONNEAU Jean-Marc.

Etait absent et excusé : M.ORAIN Ludovic.

A 20H 30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour. Seront rajoutés les points suivants : Avis sur la Charte d'utilisation d'internet à la bibliothèque et Achat de livres pour la bibliothèque.

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Mme RECOULES Gabrielle en qualité de secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte-rendu du 28/11/2011

Aucune remarque sur le compte-rendu présenté

3 - Remplacement de deux armoires électriques .

Suite à un diagnostic réalisé par le SYDELA sur les installations d'éclairage public, la commune décide de remplacer deux armoires de commande défectueuses : l'une située à la cantinais et l'autre située route de Notre dame de grâce.

Sur les trois offres de prestations reçues, le Conseil Municipal, décide de retenir l'offre de l'entreprise ETDE Réseaux -agence de Guérande :

-remplacement des armoires et du boîtier d'illumination de l'église pour un coût total de 3100€ HT

4 - Maintenance et vérifications périodiques des installations

Suite à la fin du contrat et consultation,

Il est proposé au conseil municipal de prendre connaissance de l'offre de prestation de la société SOCOTEC-Agence de St Nazaire pour des vérifications périodiques et maintient des équipements électricité, gaz, moyens de secours dans les différents (ERP) bâtiments publics de la commune.

5 -Inventaire des Zones humides

Ce point a été annulé et sera porté à l'ordre du jour d'un conseil de février.

6 - Convention « Dématérialisation des actes ».

Dans le cadre du projet « ACTES » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a lancé un programme de dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité des actes des collectivités locales (Délibérations, arrêtés, décisions, ...)

Pour mémoire, la dématérialisation consiste principalement pour les collectivités locales à accélérer les échanges avec la préfecture (retour quasi immédiat de l'accusé de réception). Cette procédure contribue à la réduction des coûts liés à l'envoi des actes à la Préfecture. (frais postaux, frais d'édition, frais de personnels, ...)

-Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention relative à la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

7 - Approbation du PAVE.

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005, concernant les conditions d'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

La commune de Quilly a réalisé son diagnostic :

En janvier 2011, le périmètre d'étude du P.A.V.E a été arrêté par le groupe de pilotage à 2 300 mètres. Celui-ci intègre les cheminements menant aux principaux ERP : mairie, école, restaurant scolaire, bibliothèque, église, stade, cimetière.

Les 2 300 mètres de voirie diagnostiqués présentent des écarts avec le référentiel d'aménagement réglementaires au niveau structurel et au niveau du mobilier ou de la signalétique.

Le Plan de mise en accessibilité propose donc des solutions possibles à travers un phasage des aménagements à réaliser.

L'estimation budgétaire de la mise en accessibilité totale du périmètre d'étude est estimée à 272 121€.

Le Conseil Municipal donne son accord sur le phasage établi par priorités,

-Dit que la mise en accessibilité sera réalisée de manière progressive et programmée annuellement en fonction des possibilités budgétaires.

8a- Avis sur le rapport annuel relatif au service public d'élimination des déchets.

Mr le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel 2010, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets réalisé par la Communauté de Communes de Loire et Sillon .

Le Conseil municipal,

Approuve le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Indique que le document est mis à disposition du public.

8b- Avis sur le rapport annuel relatif au service public d'assainissement Non Collectif (SPANC.)

Mr le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel, année 2010, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif réalisé par la Communauté de Communes de Loire et Sillon qui a la compétence assainissement non collectif.

Le Conseil municipal,

Approuve le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif. Indique que le document est mis à disposition du public.

9a - Décision modificative n°3-Budget localif sociaux 2011.

Monsieur le Maire informe au conseil municipal qu'une décision modificative n°3 doit être réalisée aux points suivants :

Section d'investissement :

Article 1641 - Capital d'emprunt+ 474.46€
Article 168748- dettes envers la commune..... - 474.46€

Section de fonctionnement

Article 70878-remb autres redevables.....- 244.21€
Article 7788-produits exceptionnels+ 244.21€

9b - 1eres dépenses d'investissement sur début d'année 2012.

Le trésor public impose aux communes la fin des opérations d'investissement de l'année budgétaire à la mi-décembre, aussi :

Mr le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités, selon lesquelles jusqu'à l'adoption du budget primitif suivant, l'exécutif de la collectivité peut sur l'autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Conformément aux textes, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article simplement pour deux points :

- logiciel informatique, matériel de la mairie pour un montant de 3 300€ TTC -Inscription à l'article 205 opération n°30.

-Acquisition matériel technique, perforateur pour un montant de 500€ TTC-Inscription à l'article 2158 opération n°13.

10 - Avenant au contrat de restauration : tarif repas cantine.

Le prestataire du contrat n'ayant pas remis dans les temps son projet d'avenant, celui-ci sera discuté en début d'année.

11 - Bibliothèque : charte d'utilisation d'internet.

Dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques du territoire de la communauté de communes de Loire et Sillon,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter une charte d'utilisation d'internet(identique dans toutes les bibliothèques.)

(Voir affichage dans les locaux de la bibliothèque .)

12-Achat fond de livres à la bibliothèque.

Toujours dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle bibliothèque municipale,

Pour l'acquisition du fond de livres neufs

le conseil émet un avis favorable à l'acquisition des livres auprès de l'imprimerie Apostrophes-44260 SAVENAY dans la limite des crédits prévus au budget primitif 2011.

- **13 -Questions diverses :** pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.